

### Santé et sécurité



Photo © Pierre GILLARD/2019-7-11897

### Santé et sécurité

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

### Santé et sécurité

#### Avant de débuter la présentation ...



**Merci !**

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Contenu de la présentation



Photo © Pierre GILLARD/2019-621206

- Introduction.
- Réglementation.
- Évaluation des dangers.
- Chaussures de sécurité.
- Lunettes de protection.
- Protection auditives.
- Code vestimentaire.
- Équipement de protection individuelle.
- « FOD ».
- Dangers sur les pistes.
- Dangers dans les aéronefs.
- Prévention des chutes.
- Engins de manutention et de levage.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Contenu de la présentation



Photo © Pierre GILLARD/2019-621206

- Électricité statique.
- Outils électriques.
- Échelles et échafaudages.
- Téléphones cellulaires.
- Éléments du SIMDUT et du SGH.
- Hygiène.
- Produits et résidus dangereux.
- Procédures d'urgence.
- Chercher l'erreur.
- Conclusions.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Introduction



- Toute entreprise doit avoir une politique en matière de santé et sécurité au travail.
- Le but de cette politique est d'éviter à ce que des accidents puissent se produire sur les lieux du travail.
- La prévention des accidents ne pourra être effective que si tous les intervenants participent activement à cette politique.

**Même si le MAQ n'est pas une entreprise, une politique en santé sécurité est implantée dans les hangars et les ateliers de restauration d'aéronefs ainsi que sur les tabliers et les pistes.**

## Santé et sécurité

### Réglementations

- Les entreprises du secteur aéronautique, en matière de santé et sécurité au travail, peuvent dépendre de lois et de règlements tant fédéraux que provinciaux.
- Dans tous les cas, les entreprises sont tenues de mettre en place des **mesures de prévention des accidents** sur les lieux de travail.
- En outre, les entreprises doivent veiller à ce que les travailleurs aient reçu les **formations requises** en matière de prévention des accidents en rapport avec leurs fonctions; exemples : règles en SST en usage dans l'entreprise, SIMDUT, transport des matières dangereuses, travail en hauteur, protection respiratoires, travail en espaces clos, levage manuel de charges, chariots élévateurs, ponts roulants, etc.

**Le MAQ se conformera à ces exigences.**

## Santé et sécurité

### Réglementations

#### Obligation des employeurs

- Les employeurs ont une responsabilité envers leurs employés.
- En vertu de la Loi C21, un responsable d'une entreprise (chef d'équipe, superviseur, manager, directeur, ou autre) pourrait être accusé selon le Code criminel en cas de négligence en matière de prévention des accidents sur les lieux du travail.
- Les employeurs ont donc l'obligation envers les travailleurs :



- De les informer des dangers.
- De les former en prévention des accidents.
- D'imposer des règles de prévention des accidents.
- De contrôler la mise en application effective de ces règles.
- De sanctionner les travailleurs contrevenants.

## Santé et sécurité

### Réglementations

#### Droits de employeurs

- Les employeurs ont aussi des droits :



- Recevoir de l'information et des conseils de la part des organismes fédéraux ou provinciaux.
- Recevoir du support technique et informatif de la part des fabricants de matériel, d'outils, d'équipement de sécurité ou autre en usage sur les lieux du travail.

## Santé et sécurité

### Réglementations

#### Obligation des travailleurs

- Les travailleurs ont des obligations à respecter :



Pierre GILLARD/EXT1171

- Respecter intégralement les règlements en matière de prévention des accidents au travail en vigueur dans l'entreprise.
- Dénoncer tout élément ou fait pouvant menacer sa santé ou sa sécurité ou celle de toute autre personne présente sur les lieux du travail.
- Ne pas nuire à la santé et la sécurité d'autrui dans l'entreprise.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Réglementations

#### Droits des travailleurs

- Les travailleurs ont aussi des droits :



Pierre GILLARD/EXT1503

- Recevoir de l'information et des conseils de la part de l'employeur.
- Recevoir des équipements de protection et du matériel de sécurité de la part de l'employeur afin d'être en mesure de respecter les règles en vigueur dans l'entreprise.
- De refuser tout travail qui présente un risque potentiel pouvant nuire à sa santé ou à sa sécurité pour lequel l'employeur n'a pas prévu de mesures préventives ou a pris des mesures inadéquates.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Évaluation des dangers

#### Catégories de dangers

- BIOLOGIQUES : bactéries, virus, moisissures, insectes, plantes, oiseaux, animaux et ... les humains.
- CHIMIQUES : gaz présents dans les aéronefs (exemple : hydrazine dans les F-16), vapeurs, brouillards, poussières fumées.
- ERGONOMIQUES : confort du lieu de travail, éclairage, position de travail, travail répétitif, interaction avec l'outillage ou le matériel, interaction avec les collègues (travail d'équipe, préparation des gestes à effectuer, etc.)
- PHYSIQUES : environnement (lieu de travail, équipement présent, encombrement), bruit, température froide ou chaude, éclairage, vibrations, feu, fuites, travail en hauteur, etc.
- PSYCHOLOGIQUES : stress, violence, fatigue, harcèlement, pression, etc.

## Santé et sécurité

### Évaluation des dangers

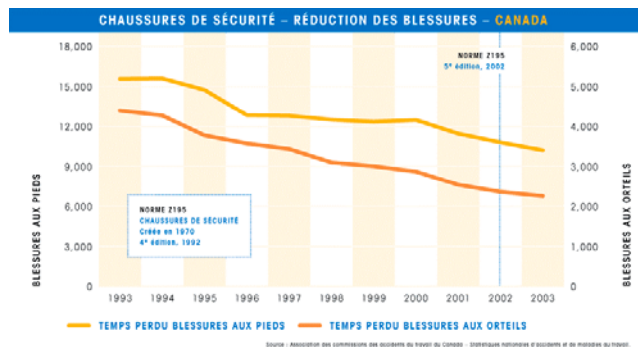
#### Voies d'absorption

- Les produits biologiques et chimiques, que ce soit sous forme solide, liquide ou gazeuse, sont absorbés par le corps humain par :
  - ✓ Les **voies respiratoires** (inhalation).
  - ✓ La **peau**.
  - ✓ La **bouche**, le **nez**, les **yeux**, etc. (ingestion).
- Il est donc requis de prendre des précautions afin de se protéger de ces dangers.
- Si vous avez des sensibilités ou des allergies, il est impératif de le mentionner aux responsables du MAQ avant de débiter tout travail.

## Santé et sécurité

### Chaussures de sécurité

- Au MAQ, comme dans toutes les entreprises du secteur, le port des chaussures de sécurité est **obligatoire** dans les hangars, ateliers et sur les pistes.
- Les chaussures de sécurité ont pour but de réduire les risques de blessures aux pieds et aux orteils.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Chaussures de sécurité

- La norme en vigueur au Canada en matière de chaussures de sécurité porte la référence Z195.
- Quelles chaussures choisir pour le MAQ ou l'entreprise ?



Le triangle vert indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 pouvant résister à des chocs allant jusqu'à 125 joules. Comparable à une masse de 22,7 kg (50 lb) tombant de 0,6 m. La semelle protectrice est conçue pour résister à une force d'au moins 1200 Newtons (270 lb) et ne montrer aucun signe de fendillement après 1,5 million de flexions.



Le rectangle blanc orné de la lettre grecque oméga (en orange) indique que la chaussure est munie d'une semelle résistante aux chocs électriques. Ces chaussures certifiées sont dotées d'une semelle et d'un talon qui, au moment de la fabrication, possèdent des propriétés isolantes leur permettant de résister à une tension de 18 000 volts et à un courant de fuite n'excédant pas 1 mA.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



## Santé et sécurité

### Chaussures de sécurité

- La norme en vigueur au Canada en matière de chaussures de sécurité porte la référence Z195.
- Quelles chaussures choisir pour le MAQ ou l'entreprise ?



ENAO031

- La chaussure doit rester assez souple et légère afin de permettre la mobilité aisée à bord des aéronefs.
- Choisir une demi pointure en plus de la pointure habituelle.
- Il doit rester au minimum 1/2 pouce (1,5 cm) entre le bout des orteils et l'extrémité interne de la chaussure.
- Coût habituel : de 100\$ à 200\$.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Lunettes de protection

- Dans certaines entreprises, il est parfois requis de porter des lunettes de sécurité en tout temps.
- Au MAQ, tout comme dans une majorité d'entreprises du secteur, il est **obligatoire** de porter des lunettes de sécurité dans les hangars et les ateliers.
- Il est néanmoins toujours **obligatoire** de les porter dans les cas suivants :

- ✓ Lors de tout travail produisant des **poussières, particules** ou **copeaux**.
- ✓ Lors de tout travail s'effectuant **face vers le haut**.
- ✓ Lorsque l'on est à proximité **d'appareils sous pression hydraulique** ou **pneumatique**.
- ✓ Lorsque l'on manipule des **produits chimiques**.
- ✓ À proximité **d'hélicoptères en fonctionnement**.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



## Santé et sécurité

### Lunettes de protection

- Exemple :



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Protection auditives



- Le MAQ fournira des protections auditives aux bénévoles lors d'activités à caractère bruyant.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Code vestimentaire



Photo © Pierre GILLARD/2017-519780

- L'industrie de l'aéronautique est un secteur où le sérieux est de rigueur.
- L'habillement dans les hangars, ateliers et sur les pistes a donc son importance.
- Dans ces lieux, seuls les vêtements de travail sont permis.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Pour circuler sur les tabliers et les pistes, le port d'un gilet fluorescent fourni par le MAQ ou ses partenaires est requis.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Code vestimentaire

- En outre, il est demandé d'éviter de porter les objets suivants :

- Montres.
- Ceintures à boucle métalliques.
- Colliers.
- Anneaux et alliances.
- Bijoux.
- Etc.



Pierre GILLARD/ETD5014

- Tous ces objets sont parfaitement inutiles en regard des travaux effectués.
- Ils peuvent être cause de dangers et endommager un aéronef ou ses composants.
- De plus, ils accroissent inutilement le risque de FOD.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Équipement de protection individuelles



Image : Mira Safety

- Le MAQ ou ses partenaires fourniront les équipements de protection individuelle lorsque requis.
- On parle de :

- ✓ **Gants de protection.**
- ✓ **Masques.**
- ✓ **Combinaisons.**
- ✓ **Harnais de sécurité et longes.**
- ✓ **Etc.**

- Attention que l'utilisation de certains de ces équipements nécessite une formation spécialisée.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### « FOD »

- *FOD* peut signifier deux choses :

- ✓ *Foreign Object Debris.*
- ✓ *Foreign Object Damage.*

- Il est donc impératif de ramasser tout objet ou débris traînant à terre, même si ce n'est pas nous qu'il l'avons échappé.



Pierre GILLARD/EXT 1033

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### « FOD »

- Laisser un *FOD* à terre deviendra **votre responsabilité.**



U.S.A.F./ETD06015

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### « FOD »

- Les *FOD* viennent aussi d'outils ou de pièces abandonnés dans les aéronefs.



ETD0077



Pierre GILLARD/EXT1040

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### « FOD »

- On évite les FOD par une bonne organisation de son coffre à outils et par une bonne gestion de ces derniers.



Pierre GILLARD/2012-213145

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

- Les pistes, les voies de circulation, les tabliers et tous les autres endroits où il y a des mouvements d'aéronefs sont **DANGEREUX** :



Pierre GILLARD/001710

- ✓ Souffle des réacteurs.
- ✓ Souffle des hélices et des rotors.
- ✓ Contact avec des hélices ou des rotors.
- ✓ Aspiration d'air par les réacteurs.
- ✓ Échappements des moteurs et APU.
- ✓ Chaleur dégagée par les tubes Pitot.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

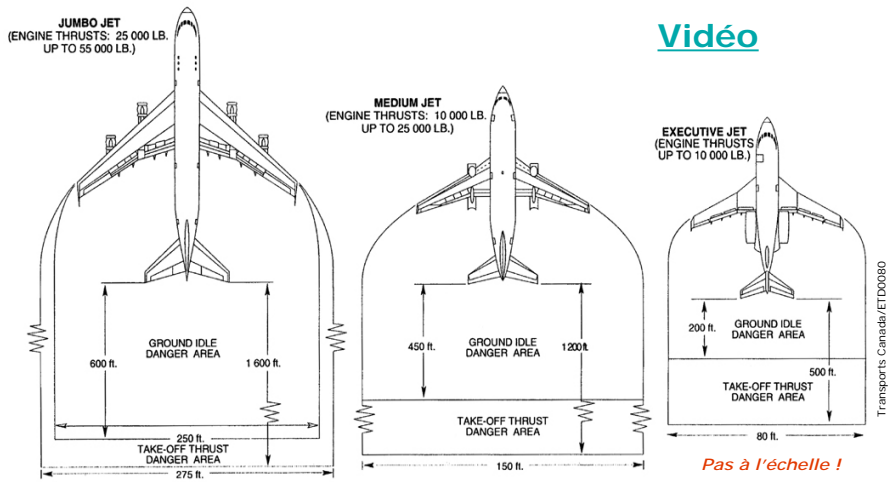


Santé et sécurité

Dangers sur les pistes

Souffle des réacteurs

Vidéo



Pas à l'échelle !

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

Santé et sécurité

Dangers sur les pistes

Hélices et rotors

- Les hélices et les rotors produisent des souffles violents qui peuvent déstabiliser une personne ou propulser des objets avec des vitesses éventuellement importantes.
- Les hélices et les rotors, lorsqu'ils sont en rotations, peuvent être difficilement visibles (particulièrement les rotors de queue).



Pierre GILLARD/EXT1017

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Hélices et rotors

- Les hélices et les rotors produisent des souffles violents qui peuvent déstabiliser une personne ou propulser des objets avec des vitesses éventuellement importantes.
- Les hélices et les rotors, lorsqu'ils sont en rotations, peuvent être difficilement visibles (particulièrement les rotors de queue).



Pierre GILLARD/2005-4267

© Musée de l'aérospatiale du Québec

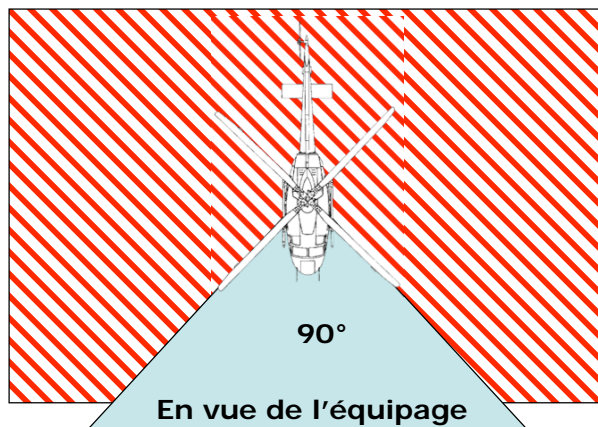
Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Hélices et rotors

- Approche et éloignement des hélicoptères :



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Hélices et rotors



- Les conséquences en cas de contact avec une hélice ou un rotor peuvent être graves : des blessures importantes, des mutilations ou la mort sont au rendez-vous.
- Les accidents ont lieu quand on oublie la présence d'hélices ou de rotors en rotation (accoutumance, concentration sur la tâche à effectuer, etc.)

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Aspiration d'air par les réacteurs



- Les réacteurs aspirent un débit d'air très important avec une force considérable.
- Ne vous faites pas aspirer !
- Évitez la proximité immédiate des réacteurs en fonctionnement.

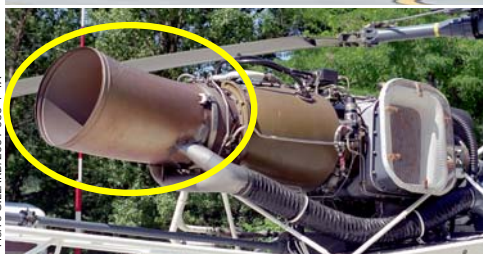
© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Échappements des moteurs



- Tout le monde sait que les échappements d'un moteur en fonctionnement sont brûlants.
- Les réacteurs produisent des souffles de gaz d'échappement extrêmement chauds.
- Mais on oublie souvent qu'une fois le moteur coupé, les échappements restent chauds durant un certain temps.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Échappements des Auxiliary Power Units

- Les APU fournissent de l'énergie lorsque les avions sont au sol ou lors du décollage.
- Il s'agit de petites turbines produisant des gaz d'échappement chauds pouvant causer de graves brûlures.
- Ils sont souvent situés à proximité de la queue des avions.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers sur les pistes

#### Tubes Pitot

- Les tubes Pitot, ainsi que certains autres éléments, sont chauffés dans certaines conditions afin d'éviter la formation de givre.
- Toujours vérifier que ces éléments sont coupés, car il peuvent causer de graves brûlures à la peau.



Pierre GILLARD/EXT1035

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers dans les aéronefs

#### Dans les cockpits



Photo © Pierre GILLARD/2019-711949

- On ne touche à aucune commande de vol sauf si la tâche à exécuter l'exige.
- On ne touche à aucun interrupteur, commutateur, équipement électrique ou électronique et aucun instrument de vol sauf si la tâche à exécuter l'exige.
- On ne touche à aucune commande mécanique sauf si la tâche à exécuter l'exige.
- Lorsque l'on s'assoit sur le siège du pilote ou du copilote, on fait attention de ne rien accrocher durant le mouvement, surtout avec ses pieds.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Dangers dans les aéronefs

#### Ailleurs dans l'aéronef



Photo © Pierre GILLARD/2019-711772

- Métal saillant : risque de coupures.
- Planchers ou panneaux démontés : risques de chutes.
- Espace confiné et travail en espace clos (exemple : réservoirs); formation spécialisée requise.
- Lorsque l'on bouge dans l'aéronef, on fait attention de ne rien accrocher durant le mouvement.
- Lorsque l'aéronef est sous tension : risque de court-circuits.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Prévention des chutes

- Il existe plusieurs sources aux chutes :



EMAC040

- ✓ Sol ou plancher encombré.
- ✓ Sol ou plancher inégal ou en pente.
- ✓ Sol ou plancher glissant (nettoyage, verglas, etc.)
- ✓ Travail en hauteur.
- ✓ Déstabilisation à cause du vent, du souffle d'un moteur, d'un changement intervenant dans la position du plancher, etc.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Prévention des chutes

- Afin d'éviter les risques de chutes, il est donc important :



ENAC041

- D'avoir un sol ou un plancher dégagé de tout obstacle.
- D'utiliser les ponceaux pour les câbles,  fils et tuyaux.
- De se tenir sur une surface plane rigide et horizontale.
- De redoubler de prudence en cas de nettoyage du plancher ou en cas de sol glissant.
- De disposer de garde-corps ou de harnais de sécurité lorsque l'on travaille en hauteur.
- D'éviter de se trouver dans des situations d'équilibre précaire ou risquant de l'être.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Engins de levage et de manutention

- Ne jamais manipuler un pont roulant, un véhicule de piste, une plate-forme élévatrice ou un chariot élévateur sans avoir reçu la carte de compétence vous y autorisant à le faire, sauf en cas de formation spécifique sur ces engins.



ENAC029



ENAC017

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



### Santé et sécurité

#### Électricité statique

- En tout temps, les aéronefs doivent être mis à la terre pour éviter des problèmes liés à l'électricité statique.
- En cas d'omission de mise à la terre, des décharges électriques peuvent être ressenties et des parasites peuvent interférer lors des tests des équipements avioniques.



**Question :**  
branche-t-on le  
câble d'abord à  
l'avion ou au sol  
?

**D'abord au sol !**

Photo © Pierre GILLARD/ENAC037

### Santé et sécurité

#### Outils électriques

- Les aéronefs pouvant émettre des vapeurs de produits ou des poussières inflammables, on évitera l'usage d'outils électriques à bord ou à proximité.
- On privilégiera les outils à air comprimé.



Images : DeWalt, Carbidé & Diamond Tools

## Santé et sécurité

### Échelles et échafaudages

#### Dangers avec les échelles



- Chute du travailleur.
- Déstabilisation et chute de l'échelle.
- Déplacement des échelles (surtout les grandes ou les lourdes).
- Contact de l'échelle avec des éléments sensibles : conduites, fil électriques.
- Échelle en mauvais état.
- Mauvaise position sur l'échelle.
- Sol instable.
- Plancher en pente.
- Échelle inadaptée (trop courte !).
- Etc.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Échelles et échafaudages

#### Dangers sur les échafaudages



- Échafaudage en mauvais état.
- Équipement de protection contre les chutes inadéquat ou inexistant sur les échafaudages.
- Échafaudage pas mis à niveau.
- Échafaudage mal attaché.
- Planchers instables.
- Risque de chute d'objets.
- Etc.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



## Santé et sécurité

### Échelles et échafaudages

#### Prévention



Image : Featherlite

- Inspecter l'échelle avant tout usage : défauts, fissures, rivets, étrier défectueux et autres pièces en mauvais état.
- Ne pas utiliser une échelle ayant des défauts.
- Vérifier l'absence de graisse ou d'autres substances glissantes sur les marches.
- Vérifier le niveau, l'état et les conditions du sol.
- Installer l'échelle de manière stable.
- Ne pas monter sur les deux dernières marches de l'échelle.
- Ne pas se déporter (déplacement du centre de gravité hors de la surface de stabilité de l'échelle).
- Demeurer face à l'échelle en tout temps.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Échelles et échafaudages

#### Prévention



Image : Featherlite

- Ne pas tenter de bouger une échelle lorsque l'on est dessus.
- Ne pas s'asseoir au sommet de l'échelle.
- Ne pas utiliser une échelle à d'autres usages (plateforme, banc de travail, support, etc.)
- Ne pas monter à plusieurs personnes sur une échelle.
- Ne pas placer l'échelle sur des boîtes, tonneaux, plancher d'échafaudage, etc.
- Ne pas bloquer les passages et sorties d'urgence.
- Ne pas placer son échelle à un endroit où passent des véhicules (utiliser une signalisation et des protections adéquates).

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Téléphones cellulaires



Image : Apple

- Au MAQ, il n'est pas interdit d'avoir son cellulaire sur soi sur le lieu du travail.
- Toutefois, il faut avoir à l'esprit que :

- ✓ Il s'agit d'une source potentielle de **distraction** (facteur humains).
- ✓ Il risque d'être **endommagé** ou **perdu**.
- ✓ Il peut être une **source de nuisance** pour vos collègues.
- ✓ Le MAQ **ne pourra être tenu responsable** de tout bris, de toute perte ou de tout accident dû à l'utilisation du cellulaire sur le lieu du travail.

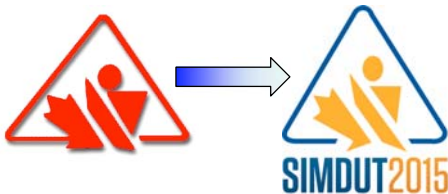
- Il se peut qu'un règlement d'un des partenaires où le MAQ opère interdise l'usage en tout ou en partie du cellulaire.

## Santé et sécurité

### Éléments du SIMDUT

#### Définitions

- « SIMDUT » signifie « système d'information sur les matières dangereuses utilisée au travail ».
- Le SIMDUT ne s'applique que dans les lieux de travail situés au Canada.
- Trois aspects doivent être couverts par le SIMDUT :



ETD0089 et CNESST

- ✓ **Programme de formation des employés.**
- ✓ **Les étiquettes.**
- ✓ **Les fiches signalétiques.**

- Afin d'harmoniser les règlementations au niveau international par le SGH-Système général harmonisé, « l'ancien SIMDUT » a été remplacé par le « SIMDUT 2015 ».

## Santé et sécurité

## Éléments du SIMDUT

## Symboles

- Les produits et matières dangereuses sont classés par catégories.
- Chaque catégorie est représentée par un symbole (pictogramme) :











	<b>Bombe explosant</b> (pour les dangers d'explosion ou de réactivité)		<b>Flamme</b> (pour les dangers d'incendie)		<b>Flamme sur un cercle</b> (pour les matières comburantes)
	<b>Bouteille à gaz</b> (pour les gaz sous pression)		<b>Corrosion</b> (pour les métaux, ainsi que la peau ou les yeux)		<b>Tête de mort sur deux tibias</b> (peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de petites quantités)
	<b>Danger pour la santé</b> (peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)		<b>Point d'exclamation</b> (peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou couche d'ozone*)		<b>Environnement*</b> (peut être nocif pour le milieu aquatique)
	<b>Matières infectieuses présentant un danger biologique</b> (pour les organismes ou les toxines susceptibles de causer des maladies chez l'humain ou chez l'animal)				

Image : CCHST

\* Le SCR établit également un groupe de dangers pour l'environnement. Ce groupe et les classes qu'il englobe n'ont pas été adoptés dans le SIMDUT 2015. Cependant, les différentes classes liées à l'environnement peuvent figurer sur les étiquettes et les Fiches de données de sécurité (FDS). Le SIMDUT 2015 permet de fournir des renseignements concernant les dangers pour l'environnement.

## Santé et sécurité

## Éléments du SIMDUT

## Symboles



Le pictogramme **Flamme** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Gaz inflammables (catégorie 1)
- Aérosols inflammables (catégories 1 et 2)
- Liquides inflammables (catégories 1, 2 et 3)
- Matières solides inflammables (catégories 1 et 2)
- Liquides pyrophoriques (catégorie 1)
- Matières solides pyrophoriques (catégorie 1)
- Gaz pyrophoriques (catégorie 1)
- Matières auto-échauffantes (catégories 1 et 2)
- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (catégories 1, 2 et 3)
- Matières autoréactives (types B\*, C, D, E et F)
- Peroxydes organiques (types B\*, C, D, E et F)

## Santé et sécurité

### Éléments du SIMDUT

#### Symboles



Le pictogramme **Flamme sur un cercle** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Gaz comburants (catégorie 1)
- Liquids comburants (catégories 1, 2 et 3)
- Matières solides comburants (catégories 1, 2 et 3)



Le pictogramme **Bouteille à gaz** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Gaz sous pression (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz liquéfiés réfrigérés, et gaz dissous)

## Santé et sécurité

### Éléments du SIMDUT

#### Symboles



Le pictogramme **Corrosion** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Matières corrosives pour les métaux (catégorie 1)
- Corrosion/irritation cutanée – Corrosion cutanée (catégories 1, 1A, 1B et 1C)
- Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Lésion oculaire grave (catégorie 1)



Le pictogramme **Bombe explosant** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Matières autoréactives (types A et B\*)
- Peroxydes organiques (types A et B\*)

## Santé et sécurité

### Éléments du SIMDUT

#### Symboles



Le pictogramme **Tête de mort sur deux tibias** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Toxicité aiguë-
  - Orale (catégories 1, 2 et 3)
  - Cutanée (catégories 1, 2 et 3)
  - Inhalation (catégories 1, 2 et 3)



Le pictogramme **Danger pour la santé** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée – Sensibilisant respiratoire (catégories 1, 1A et 1B)
- Mutagénicité pour les cellules germinales (catégories 1, 1A, 1B et 2)
- Cancérogénicité (catégories 1, 1A, 1B, et 2)
- Toxicité pour la reproduction (catégories 1, 1A, 1B et 2)
- Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique (catégories 1 et 2)
- Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées (catégories 1 et 2)
- Danger par aspiration (catégorie 1)

## Santé et sécurité

### Éléments du SIMDUT

#### Symboles



Le pictogramme **Point d'exclamation** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Toxicité aiguë – Orale, cutanée, par inhalation (catégorie 4)
- Irritation/corrosion cutanée – Irritation cutanée (catégorie 2)
- Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Irritation oculaire (catégories 2 et 2A)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée – Sensibilisant cutané (catégories 1, 1A et 1B)
- Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique (catégorie 3)



Le pictogramme **Matières infectieuses présentant un danger biologique** est utilisé pour les classes et les catégories suivantes :

- Matières infectieuses présentant un danger biologique (catégorie 1)

Santé et sécurité

Éléments du SIMDUT

Étiquettes

- Étiquette du fournisseur :



Santé et sécurité

Éléments du SIMDUT

Étiquettes

- Étiquette du lieu de travail :



Santé et sécurité

Éléments du SIMDUT

Fiches de données de sécurité (FDS/SDS)

- Une fiche signalétique doit contenir au 16 éléments (éventuellement 13 au Canada).
- Elle doit être mise à jour dès qu'il y a un changement apporté à son contenu.
- Elle doit être disponible en français et en anglais.
- Les employés doivent avoir accès aux fiches signalétiques en tout temps sans obstruction.



Image : CNESST/Pierre GILLARD

Santé et sécurité

Éléments du SIMDUT

Fiches de données de sécurité (FDS/SDS)

- À l'ÉNA, les FDS peuvent être consultées :
  - Aux hangars : dans des classeurs clairement identifiés situés sur des murs à plusieurs endroits facilement accessibles.
  - Dans les laboratoires et ateliers : dans un classeur indiqué par le professeur.
  - Sur les ordinateurs.
  - En cas de panne de ceux-ci, il faudra demander une FSSS au magasin.



## Santé et sécurité

### Hygiène

- Lavez-vous régulièrement les mains.
- Portez des gants lorsque vous travaillez avec des produits dangereux ou salissants.
- N'apportez pas de nourriture et boissons dans les hangars et ateliers.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Produits et résidus dangereux

- Les produits dangereux doivent demeurer dans les armoires blindées appropriées.
- Seuls des petits contenants contenant la quantité de produit nécessaire à la tâche à effectuer sont permis en dehors des armoires.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Produits et résidus dangereux

- Les résidus de produits dangereux doivent être placés dans les contenants appropriés.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence



- Appeler le 911 en cas de :
  - Feu.
  - Blessures graves.
  - Fuite importante de carburant, de liquide hydraulique ou de produit chimique.
  - Etc.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- Soyez familiers avec les plans d'évacuation.
- Sachez où se situent les issues de secours.



ENAC048



ENAC047

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- Sachez où se trouve le matériel d'extinction et de protection contre le feu :
- Extincteurs.
- Lances d'incendie.
- Couvertures anti-feu.



ENAC015



ENAC009



ENAC003

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- Sachez où se trouvent les interrupteurs de déclenchement d'alarme d'incendie.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- Ne pas obstruer ou gêner l'accès à des moyens de lutte contre le feu.
- Ne pas obstruer l'accès aux tableaux électriques.



EN100010



EN100025

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- Ne pas obstruer ou gêner les couloirs d'accès.



ENVA0014

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- En cas de contact avec des produits chimiques, faites usage des douches et des douches oculaires.
- Avant de rincer à l'eau, soyez certains que ceci soit recommandé dans la FSSS du produit contaminant.



ENVA0020



ENVA0022

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

- Ayez connaissance des lieux où se situent les boîtes de premiers soins ainsi que les téléphones pour appeler les secours.



© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Procédures d'urgence

#### Point de rassemblement



- En cas d'incident ou d'accident nécessitant une évacuation d'urgence des lieux, il est impératif de rejoindre le point de rassemblement qui vous aura été assigné.
- Le superviseur effectuera le comptage des membres au point de rassemblement afin de vérifier qu'il ne manque personne.

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



**Santé et sécurité**

**Cherchez l'erreur**



EMAO023

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

**Santé et sécurité**

**Cherchez l'erreur**



EMAO016

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation



## Santé et sécurité

### Cherchez l'erreur



ENAC026

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Conclusions

- Respectez les consignes de sécurité et les pictogrammes vous les rappelant en tout temps.



ENAC024

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Conclusions

- « Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place ! »



ENIA0012

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

## Santé et sécurité

### Conclusions



ENIA0004

- Une politique en santé et sécurité sur les lieux du travail ou au MAQ ne peut s'avérer efficace qu'avec la **participation de tous**.
- D'autres cours et formations liés à des aspects spécifiques de santé et sécurité au travail seront donnés ultérieurement.
- Si vous avez des questions, posez-les !
- Si vous avez des incertitudes, parlez-en !

© Musée de l'aérospatiale du Québec

Document à des fins de présentation

**Santé et sécurité**



Photo © Pierre GILLARD/2019-71-1986

**Merci de votre attention**